



Special Chauffeur

Chers chefs d'entreprise et chauffeurs

Voici le Special chauffeur de l'été. Il contient toutes les informations utiles du moment pour tous les chauffeurs professionnels du secteur.

Pouvez-vous transmettre ces informations à vos chauffeurs ?



Que l'été soit ensoleillé ou pluvieux, nous vous souhaitons de très beaux voyages, des clients sympas et de belles découvertes.



Youssef

Conducteur de bus
Randonneur /
Fan de musique des
années 80 /
Passionné de cinéma /

Nos collaborateurs sont plus que leur job.
Ils méritent le respect.



STOP aux agressions envers le personnel des transports en commun

De Lijn, le TEC, la STIB et la SNCB ont lancé ensemble une campagne contre les agressions envers le personnel des transports en commun, dont les

chauffeurs de bus. Le choix s'est porté sur une approche humaine montrant des photos de douze collaborateurs, des personnes ayant chacune leurs hobbies et une famille, qui ont été victimes d'agression verbale ou physique. Les sociétés de transports en commun demandent le respect de leurs travailleurs et un soutien renforcé de la police et de la justice pour s'attaquer au problème

En 2023, on a recensé quinze cas d'agression par jour en moyenne, soit 5.598 signalements d'agressions pour les quatre opérateurs confondus.

➔ [Partagez la campagne sur les réseaux sociaux \(matériel visuel\)](#)



PLAN D' ACTIONS : sûreté dans les transports en commun

A la suite des actes de violence dans les TEC, le ministre wallon de la Mobilité, Philippe Henry, a mis en place un « groupe de travail pour la sûreté dans les transports en commun » (GT), réunissant les cabinets des ministres wallons de la Mobilité et de l'Action sociale, fédéraux de la Justice et de l'Intérieur, le TEC, la police, le SPW Mobilité et notre fédération. Ce GT a validé son plan qui compte 18 actions.

➔ [Lisez le communiqué de presse détaillant le plan d'actions](#)

Nouvelles règles sur les temps de conduite et de repos et le tachygraphe

à partir du 22 mai

Le nouveau règlement CE 2024/1258 a été publié le 2 mai. Il entrera en vigueur le 22 mai. Les nouvelles règles prévoient des temps de conduite et de repos légèrement adaptés pour les transports occasionnels. **Pour les services réguliers et les services réguliers spécialisés, rien ne changera.**

Qu'est-ce qui change dans le service occasionnel ?

- la pause de 45 minutes sera désormais prise de manière plus souple en 2 périodes d'au moins 15 minutes chacune ;
- pour les voyages de plusieurs jours (au moins 6 jours (6x24h), le repos journalier peut être reporté une fois d'une heure, si le temps de conduite ce jour-là ne dépasse pas 7 heures. S'il s'agit d'un voyage de qui dépasse les 8 jours, il est même possible de le faire deux fois.
- la règle des 12 jours sera ouverte pour les transports nationaux, ce qui pourrait entraîner un certain assouplissement pour les voyages "Fly and drive". Notez que la règle des 12 jours ne s'applique qu'à un seul service de transport, c'est-à-dire à un seul groupe.

Important : Au départ, ces assouplissements sont facultatifs pour le chauffeur. Si il les utilise, ils sont associés à des formalités administratives supplémentaires. En effet, le tachygraphe ne fait pas de distinction entre les activités de transport occasionnelles et régulières, ce qui peut donner lieu à des messages d'erreur lors de la lecture de la carte. Par conséquent, lors du contrôle, le conducteur doit tenir à la disposition des autorités de contrôle non seulement la feuille de route du service de voyage qu'il effectue, mais aussi des copies des feuilles de route des 28 derniers jours (56 jours à partir du 31/12/2024). Cela peut se faire sous forme numérique ou sur papier.

Le règlement prévoit désormais le principe de "l'extraterritorialité" des infractions, également pour les infractions au tachygraphe, dans tous les secteurs, qu'il s'agisse du transport de marchandises ou de passagers.

-> Cela signifie que les infractions (non détectées) à la législation sur les tachygraphes dans un pays autre que celui où l'infraction a été commise peuvent également être sanctionnées.



Que trouvez-vous dans ProPass?

Il s'agit d'un passeport digital pour les travailleurs de notre secteur. Cela vous donne des informations sur votre carrière, sur les formations que vous avez suivies, votre expérience et la validité de votre permis de conduire.

➔ Les formations FCBO que vous avez suivies se trouvent dans [ProPass](#).



GSM au volant = retrait de permis

Attention ! Le GSM au volant est une infraction de catégorie 3. Les parquets retirent donc immédiatement le permis en cas d'infraction. Ne prenez pas de risques.



Nouvelle formation à Eghezée : Conducteur-trice d'autobus et d'autocar !

En septembre 2024, en collaboration avec le Fonds Social sectoriel, l'institut technique Henri Maus (enseignement secondaire) ouvre une section conducteur-trice d'autobus et d'autocar dans son implantation à Eghezée. Vous connaissez des jeunes qui aimeraient exercer le métier de chauffeur de bus/autocar ?

➔ [Plus d'infos et inscriptions](#)

N'hésitez pas à transmettre ces informations aux jeunes dans vos familles ou à vos connaissances.

PARKING

Trouvez facilement un parking pour votre autocar partout en Europe sur www.parkyourbus.com



Dossiers pays

Planifiez votre itinéraire et consultez toutes les informations relatives à chaque pays que vous traversez.

RECHERCHER LES INFORMATIONS POUR MON ITINÉRAIRE

Bonne nouvelle ! Beaucoup d'entre vous le demandaient. Nos "Dossier pays " sur fbaa.be sont ouverts à tous. Nous les mettons à jour quotidiennement.



FRANCE

Aller à Paris pendant les jeux Olympiques, cela se prépare. Des restrictions sont à prendre en compte pour les véhicules mais aussi pour les voyageurs :
- Code QR obligatoire pour circuler dans la zone de sécurité

- Voies réservées sur les axes importants
- [Fermeture des routes](#) pendant les compétitions
- [Impact sur les déplacements](#)

Durant le mois de juin le tunnel de Fréjus et du Mont blanc seront régulièrement fermés la nuit

BELGIQUE

Le tunnel de Cointe sera fermé vers Bruxelles tout l'été

AUTRICHE

Le contrôle aux frontières de l'est reste d'application jusqu'en octobre novembre

➔ **En savoir plus sur d'autres pays ?** [Consultez les dossiers pays.](#)



Vous allez souvent au Royaume-Uni?

Si vous passez par Douvre, faites toujours un double check sur la situation du port au moment de votre passage. Les périodes de vacances n'y correspondent pas toujours aux nôtres.

[Coach Travel Information \(portofdover.com\)](http://portofdover.com)

De nouvelles ZBE sont en vigueur à Londres et en Écosse. [Consultez le dossier du pays](#) (rubrique « Zone à basse émission »).

Et enfin, quand vous y êtes, ce site vous offre des informations sur tous les sites touristiques et aussi sur les avantages chauffeurs.

<http://www.coachbuddy.org.uk/mainmenu.html>

Dossiers pays



Préparez votre voyage

PLANIFIEZ VOTRE ITINÉRAIRE



Tenez-moi au courant

S'INSCRIRE

⚠ Recevez une ALERTE en cas de changement important dans le pays de votre choix

Sur Fbaa.be, vous trouverez à la rubrique « Dossiers par pays » les principales informations par pays dont vous avez besoin pour planifier votre itinéraire (informations sur le trafic, limitations de vitesse, parkings, péages, etc.). Pour rester informé de toute mise à jour importante concernant le pays qui vous intéresse, vous pouvez recevoir une « alerte » par e-mail..

➔ [Sélectionnez ici les pays pour lesquels vous souhaitez recevoir des alertes](#)

